

{TEXTE OFFICIEL}

Assemblée nationale

Proposition de loi visant à préserver les mineurs du tabagisme

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0526.asp>

La proposition de loi vise à interdire de fournir du tabac aux mineurs pour les dissuader de commencer à fumer, puis d'en prendre l'habitude. Elle suit en cela la préconisation du rapport sur le livre vert « Vers une Europe sans fumée de tabac : les options stratégiques au niveau de l'Union européenne », adopté le 19 septembre 2007 par le Parlement européen. Cette proposition souhaite aussi que la loi mette en œuvre l'interdiction des produits du tabac qui ciblent délibérément les mineur et limiter l'offre de tabac à rouler, réglementer le papier à rouler, fiscaliser le tabac à rouler. Pour effectuer ces modification les mesures préconisées se déroulent en trois articles qui énoncent :

- **Article 1^{er}**
Après l'article L. 3511-1 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 3511-1-1 ainsi rédigé : « Art. L. 3511-1-1.– Il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de moins de dix-huit ans des produits du tabac. »
- **Article 2**
Après l'article L. 3511-2-1 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 3511-2-2 ainsi rédigé : « Art. L. 3511-2-2.– La vente des cigarettes qui ont pour objectif délibéré d'être vendues uniquement aux mineurs est interdite en France.« La vente des cigarettes dont le filtre a un goût volontairement sucré est interdite. »
- **Article 3**
Dans le second alinéa de l'article L. 3511-2 du code de la santé publique, les mots : « , quel que soit leur conditionnement » sont remplacés par les mots : « et des contenants de plus de trente grammes dont le poids de tabac n'est pas un multiple de dix ». Le papier à rouler est soumis au même droit de consommation que le tabac à rouler, en tant que produit annexe à la consommation. Le taux normal est fixé à 58,57 %. Le minimum de perception mentionné à l'article 575 du code général des impôts est fixé à 55 €.

{COMMUNIQUE DE PRESSE}

Société Française de Santé Publique — SFSP

Interdiction de fumer dans les lieux publics : il ne faut pas céder aux lobbies

11 février 2008

<http://www.sfsp.fr/activites/file/CP-tabac11-02-2008.pdf>

La SFSP demande que le gouvernement et le parlement ne cèdent pas aux demandes de mesures dérogatoires et qu'ils poursuivent une politique de santé publique cohérente et efficace. L'interdiction de fumer dans les lieux publics fait date. Elle est une mesure phare et symbolise le fait que la santé prime sur les intérêts économiques ; il ne faut pas céder aux lobbies.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Loi anti-tabac : des effets bénéfiques rapides

In *Actualités Tabac*, n° 86, mars 2008, pp. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu86.pdf>

L'interdiction de fumer dans les cafés, hôtels, restaurants, discothèques s'accompagne déjà de plusieurs effets positifs parmi lesquels la diminution, dans la population générale et notamment chez les sujets encore jeunes, de la survenue d'infarctus du myocarde. Ce bénéfice a été récemment confirmé et quantifié grâce aux résultats de l'étude de Guilia Cesaroni concernant les Romains âgés de 35 à 84 ans. Cette étude compare le taux d'événements coronaires avant et après l'application de la loi anti-tabac italienne .

ADOLESCENTS ET JEUNES**{ARTICLE}**

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Attention aux people fumant dans les magazines

In *Actualités Tabac*, n° 85, février 2008, pp. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu85.pdf>

Des chercheurs australiens ont mis en place une étude tout à fait originale pour évaluer l'influence des images de personnalités fumant lorsqu'elles sont publiées dans des magazines pour adolescents. En effet, les jeunes sont particulièrement sensibles et réceptifs aux images publicitaires sur le tabac et aux scènes cinématographiques mettant en scène des acteurs ou des chanteurs en train de fumer. Les données de l'étude montrent que les portraits de personnalités photographiées en train de fumer ont le même impact sur l'intention de fumer des jeunes lecteurs que la publicité sur le tabac.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

Tabac non fumé, que cache le snus ?

In *Actualités Tabac*, n° 86, mars 2008, p. 2

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu86.pdf>

La pratique du tabac à mâcher réapparaît actuellement sous la forme : « skoal bendit » aux Etats-Unis ou sous forme de snus en Suède. Le snus est une pâte fabriquée avec des feuilles de tabac séchées et humidifiées, aromatisée et additionnée de carbonate de chaux. L'usage du snus s'est développé pour pallier les interdictions de fumer. Le snus ne contient ni goudrons, ni monoxyde de carbone, ni les nombreux toxiques de la fumée de tabac, d'où un moindre risque de maladies graves liées au tabagisme.

Il est interdit en Europe, sauf en Suède où il représente près de 50 % de la consommation de tabac utilisé seul ou associé à la cigarette. La Suède est par ailleurs le pays européen où le nombre de fumeurs (adolescents compris) est le plus bas : moins de 20 %.

En outre le snus apporte les mêmes sensations que la cigarette, sans les inconvénients majeurs de la fumée de tabac, avec toutefois un risque essentiel : une dépendance rapide. C'est ce que confirme une importante étude suédoise récente.

Ces indications sur le snus font actuellement débat.

TABAC ET SEVRAGE**{ARTICLE}**

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

Vaccin antinicotine : bientôt une réalité ?

In *Actualités Tabac*, n° 84, janvier 2008, p. 2

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu84.pdf>

Le vaccin contre la nicotine relève d'un concept original dans le traitement de la dépendance tabagique. Son but : induire la production d'anticorps antinicotine capables de neutraliser la nicotine avant son entrée dans le cerveau, et diminuer ainsi chez les fumeurs la sensation de manque et le besoin de fumer. La société américaine Nabi Biopharmaceuticals a développé le vaccin NicVAX qui contient un dérivé de la nicotine lié à une protéine porteuse spécialement sélectionnée pour provoquer une réponse immuno-gène élevée. Les premiers résultats cliniques sont encourageants. Cependant, avant d'envisager toute commercialisation, il doit encore faire l'objet d'études cliniques de plus grande ampleur.

{ARTICLE}

IPr Gilbert Lagrue, Centre de tabacologie, Hôpital Albert-Chenevier, Créteil.

Activités physiques et sportives : une aide à l'arrêt du tabac

In *Actualités Tabac*, n° 84, janvier 2008, p. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu84.pdf>

*Les liens entre sport et tabagisme sont très étroits. Le tabagisme peut rendre dangereuses certaines activités physiques ; inversement, ces activités constituent un élément important dans la lutte contre le tabagisme. C'est ce que souligne notamment une récente étude de Taylor A, et al., *Walking reduces cue-elicited cigarette cravings and withdrawal symptoms, and delays ad libitum smoking*. *Nicotine Tob Res.**

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

La durée de sommeil, facteur prédictif d'un sevrage réussi ?

In *Actualités Tabac*, n° 85, février 2008, p. 3

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu85.pdf>

L'étude de Kilan Rapp fait le lien entre la durée du sommeil et le tabac. Le sommeil n'avait pas encore été examinée comme un élément prédictif potentiel de la réussite du sevrage. Le tabac étant la première cause évitable de morbi-mortalité dans les pays développés, de nombreuses études se sont intéressées à l'évaluation de plusieurs facteurs influençant l'arrêt du tabac, mais jusqu'à cette récente étude le sommeil n'avait pas été considéré comme facteur favorable au sevrage. Cette lacune est désormais comblée

Les travaux de Kilan Rapp démontre qu'il existe une corrélation positive entre la durée du sommeil et l'arrêt du tabagisme. La durée du sommeil étant un facteur potentiellement modifiable, notamment chez les sujets jeunes, conseiller à ceux qui souhaitent arrêter de fumer de se coucher plus tôt, pourrait augmenter leurs chances de succès lors d'une tentative de sevrage tabagique.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

L'accompagnement téléphonique, une aide validée

In *Actualités Tabac*, n° 85, février 2008, pp. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu85.pdf>

L'article présente les résultats de l'étude de Vance Rabiuis et son équipe concernant le suivi téléphonique du sevrage tabagique. C'est une méthode reconnue pour soutenir les fumeurs désireux d'arrêter de fumer. Plusieurs pays ont ainsi mis à la disposition de la population un service téléphonique, notamment la France (ligne Tabac Info Service) et les États-Unis. Vance Rabiuis et son équipe ont donc mis au point une étude destinée à analyser 6 protocoles de soutien téléphonique (différant par la durée et la fréquence des contacts et l'existence ou non d'un renforcement ultérieur) et à les comparer à un protocole de soutien consistant en l'envoi simple de documents. C'est donc la fréquence des contacts qui influence principalement la réussite du sevrage et non la durée du conseil téléphonique.

Bulletin électronique en ligne sur www.cresif.org - Abonnement gratuit cresif@wanadoo.fr

www.cresif.org
www.prosante-if.org
ressource documentaire en promotion
de la santé Ile-de-France

Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile-de-France

14 rue La Fayette
75009 Paris

Tél. : 01 48 24 38 00 / Tél. doc. : 01 48 24 38 02
Fax : 01 48 24 38 01 / E-mail : cresif@wanadoo.fr